

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS

INFOS

n° 60

juin 2017



■ En route

■ 19 juin 2017
Assemblée générale
Théâtre A. Vitez à Ivry

■ Vienne à l'automne...

■ Fiche pratique n° 6
Composition du foyer
et quotient familial

■ Le FNAS à la Maison
professionnelle à Avignon



19 JUIN 2017

C'est la date de l'Assemblée générale du FNAS.

Elle se tiendra au théâtre Antoine Vitez à Ivry.

- Les membres élus de l'AG, représentant des salariés des entreprises de moins de dix et représentants des salariés intermittents seront convoqués par courrier.
- Les élus de CEC vont eux devoir désigner au sein de leur CEC celui qui va les représenter à cette Assemblée. Ils vont recevoir une seule convocation adressée au Secrétaire du CEC. Ils devront retourner le formulaire désignant celui d'entre eux qui sera porteur du droit de vote à l'assemblée générale. L'élu ainsi désigné (et seulement lui) pourra alors remplir un pouvoir en cas d'empêchement.

ATTENTION SEULS LES ÉLUS SOUS MANDAT dont nous avons reçu une copie conforme du PV d'élection (*Cerfa*) pourront participer.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : ag2017@fnas.net

Festival d'Avignon - la Maison pro

Rendez-vous incontournable des professionnels du spectacle vivant pendant le Festival d'Avignon, la Maison pro est un espace d'information, de réflexion et d'accompagnement.

La Maison pro, avec le soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS, organise **la Semaine professionnelle du 10 au 16 juillet au Cloître Saint-Louis**, en partenariat avec *La Scène*.

À l'initiative de 25 organisations professionnelles et institutions, la Maison professionnelle du spectacle vivant (MPSV) existe grâce au soutien du Festival d'Avignon et de l'ISTS.

Le FNAS est une de ces organisations et à ce titre, nous vous accueillerons au Cloître Saint-Louis du 10 au 16 juillet de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30 pendant toute la semaine professionnelle.

Nous pourrions répondre à toutes vos questions. Venez nous voir nombreux !

Solutions des mots croisés de la page 18

Verticalement : A- Lorgnettes. B- Évolution. C- Galop. Aude. D- IT. Start-up. E- Sissl. Earl (rale). F- Lo. Agg. Tel. G- Antillaise. H- TN. Ans. I- le. Elsa. Ba. J- Fesses. Dos.
Horizontallement : 1- Législatif. 2- Ovationnée. 3- Rol. 4- Glossaires. 5- Nuptial. Le. 6- Et. Glass. 7- Tiare. Ana. 8- Toutatis. 9- Endures. Bo. 10- Epileras.

Sommaire

Édito	3
Qu'est-ce que le FNAS ?	4
Fiche pratique n° 6	5
Activités :	6
Les Journées d'étude d'été	
Séjour d'automne : Vienne	
Assemblée générale du 19 juin	
Rapport d'activité	7 à 12
Rapport financier exercice 2016	13 à 15
Expo : « 36 Congés payés »	16 / 17
Mots croisés	18
Écrire au FNAS	18
Grilles de prise en charge	19
Renseignements pratiques	20

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 60- juin 2017

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Patrick Harivel

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Patrick Harivel, Éva Loyer, Hugues Aubin, Catherine Ambach, Pierre Andrac, Henri Uzureau

Ont participé à la réalisation : l'équipe du FNAS

Crédits photos : DR, 123RF, Pierre Andrac

Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

En route



Quel est donc le sens de la route ?
Quelle en est la direction ?

La voie de l'extrême droite, route vers le nationalisme totalitaire a été écartée.
Nous nous en réjouissons.



Mais aujourd'hui, nous sommes sur une route incertaine.
À chaque virage, nous risquons l'incident, voire l'accident.

Le nouveau Président de la République, s'il détient son permis accordé au second tour, sera néanmoins comme ses ministres sous surveillance permanente des salariés-es engagés-es pour plus de justice et de solidarité entre les humains.



Deux étapes citoyennes nous attendent au mois de juin :
Les élections législatives pour lesquelles le vote doit être fait de nos aspirations et rêves pour nos devenirs. Et plus particulièrement, liée à notre secteur du spectacle vivant, notre Assemblée générale qui, bien qu'elle ne soit pas une assemblée électorale, sera un moment important pour ensemble évaluer le bilan de l'année 2016, débattre des orientations et prendre la direction pour les années à venir.



Le but de notre FNAS est de favoriser l'accès aux vacances, aux loisirs, aux sports sans oublier la culture qui a mauvaise mine en ces temps incertains :
chômage technique dans telle scène nationale mais aussi dans de nombreuses compagnies ; chômage « tout court » pour un bon nombre d'artistes et techniciens et personnels administratifs qui n'ont pas la possibilité de travailler de façon permanente dans une structure artistique et culturelle. Qui dit chômage dit perte de droits et pourtant nous avons tous besoin d'art et de culture, de bien-être, de santé.
Nous ne sommes pas là pour produire sans réfléchir, sans se remettre en question, à en perdre le sens.



La richesse que nous souhaitons chaque jour de notre vie est faite de partage, d'échange et de pensée.
N'abandonnons pas nos désirs sur le bas-côté du chemin.

ALLUMEZ
VOS
FEUX

Patrick Harivel - Président

« Le FNAS ? C'est quoi le FNAS ? »

Un certain nombre d'entre vous se pose cette question en recevant ce journal. Certains connaissent la réponse, d'autres croient la connaître et d'autres encore aimeraient savoir. Certains ont vu cet acronyme sur leur bulletin de salaire, d'autres pas. Il nous a semblé important pour tous de publier dans notre journal, FNAS INFOS, cette mise au point sur ce qu'est réellement le FNAS.

« Le FNAS est un organisme créé par la volonté conjuguée des organisations d'employeurs et de salariés, pour permettre la gestion mutualisée d'activités sociales au profit des salariés des entreprises contribuant à son financement. »



Oui d'accord !! Mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement ?

Les comités d'entreprise ont été inventés après-guerre pour permettre à tous de profiter de leurs tout nouveaux congés payés pour partir en vacances.

Près de trente ans plus tard, lors de la négociation de la convention collective, les employeurs et les salariés du spectacle vivant subventionné s'entendent pour que tous les salariés puissent bénéficier d'un équivalent, même et surtout lorsqu'ils sont trop peu nombreux pour bénéficier d'un comité d'entreprise.

C'est la création du FNAS en 1973 par le SYNDEAC et la Fédération nationale des syndicats du spectacle CGT.

Le FNAS est donc créé pour vous aider à partir en vacances, à financer ces vacances et aussi vos activités de loisirs. La convention collective crée en même temps un organisme chargé de financer et mutualiser les fonds dédiés à la formation professionnelle, l'AFDAS.

À chacun sa mission, le FNAS n'a donc pas vocation à financer des activités de formation.

Forcément, il a été nécessaire de définir quelques règles et, malgré ces règles que tous nous trouvons toujours un peu trop nombreuses, le FNAS aide chaque année un grand nombre d'entre vous à prendre des vacances dans le lieu de son choix.

Non, vous n'êtes pas obligés de partir en voyage organisé avec vos collègues de travail pour bénéficier du FNAS.

Dans FNAS INFOS, nous présentons essentiellement les séjours particuliers, les séjours de saison que nous vous proposons, ceux que vous ne retrouverez pas à d'autres moments. Cela occulte souvent le fait qu'en dehors de ces destinations et modes de vacances spécifiques, tous les séjours que vous proposent les professionnels français du tourisme, social ou marchand, ouvrent droit à prise en charge.

Le FNAS, avec de nombreux autres comités d'entreprise, a investi dans des villages de vacances afin de participer activement au maintien d'un tourisme social.

Les lieux de séjours sont nombreux, du secteur du tourisme social ou non, répartis sur tout le territoire. Vous êtes entièrement libre de choisir celui qui vous convient, à condition que votre séjour soit organisé par un professionnel du tourisme immatriculé ou référencé par Atout France ou sur nos listes de structures du tourisme social.

Cela exclut effectivement les locations entre particuliers et autres échanges d'habitations. L'autre exclusion est basée sur la définition du séjour, un séjour implique qu'il y ait un hébergement. Nous n'intervenons pas sur un voyage sans un hébergement donnant droit à prise en charge.

Mais malgré ces limites, ce sont chaque année plusieurs milliers de personnes qui bénéficient de l'aide du FNAS pour partir en vacances, faire du sport, aller au cinéma, au spectacle, au musée, et nous faisons tout pour vous compter bientôt parmi eux.

La composition du foyer fiscal

Le quotient familial

La composition du foyer fiscal :

Depuis l'origine, nous avons toujours considéré au FNAS que la famille n'avait pas besoin du mariage pour exister et la référence au « Foyer fiscal » plutôt qu'à la famille permet de s'affranchir de toutes les formes d'officialisation de l'union entre deux personnes, y compris de même sexe. La base restant la cellule familiale actuelle, les parents et leurs enfants.

Cela dit, afin de préserver les droits de ceux pour qui nous existons, les salariés des entreprises affiliées, il ne s'agit pas non plus d'ouvrir le droit aux prestations du FNAS trop largement. Il faut donc spécifier des critères objectifs définissant le périmètre de la famille telle que nous la voyons. Cela donne des règles forcément plus complexes que de définir la famille autour des seuls époux.

Cela nécessite aussi que vous nous informiez des changements dans votre situation de famille.

Le foyer

- La ou le salarié qui ouvre l'accès aux droits, **est l'ouvrant droit.**
- La personne adulte avec qui il ou elle est en couple, actuellement, **est un ayant droit.**

Nous avons besoin d'un justificatif d'adresse pour la personne avec laquelle vous êtes en couple car, sauf cas particulier, le couple se définit par la communauté de vie.

Lorsque vous ne faites que cohabiter avec une personne, vous nous en informez et nous fournissez un justificatif de cet état, en général le bail de colocation. La personne avec qui vous cohabitez ne fait pas partie de votre foyer fiscal.

Le foyer fiscal

Les autres ayants droit sont les enfants à charge qui vivent actuellement dans cette famille ; ils constituent avec le couple ce que nous appelons « Foyer fiscal ».

Nous considérons que les enfants font partie du foyer lorsqu'ils sont à charge fiscale. C'est la situation présente que nous prenons en compte.

Les enfants restent de plus en plus tard chez leurs parents, même lorsqu'ils sont salariés, nous vous demandons donc pour vos enfants majeurs, susceptibles de travailler, de nous confirmer qu'ils ne sont pas salariés, qu'ils sont donc toujours à charge, poursuivant des

études ou sans emploi (sur présentation d'un justificatif de la situation de l'enfant majeur).

Lorsque votre enfant atteint sa majorité au cours de l'été, pensez à nous fournir au plus tôt son certificat de scolarité du premier semestre.

Le quotient familial :

Le calcul du quotient familial est spécifique au FNAS. Les raisons en sont les suivantes.

La formule :

- calculer 80 % de la somme des revenus fiscaux de référence du foyer,
- soustraire au résultat 4 000 €,
- diviser ensuite le résultat par 12,
- puis par un coefficient dépendant du nombre de personnes au foyer.

Lorsque le fisc a supprimé l'ancien abattement forfaitaire de 20 %, il était plus simple de modifier le calcul du quotient familial que toutes les tranches des grilles, d'où les 80 %.

L'abattement de 4 000 € permet d'améliorer le niveau de prise en charge proportionnellement au niveau des ressources du foyer ; 4 000 € enlevés à 15 000 € ont plus d'impact que s'ils sont déduits de 40 000 €.

Le coefficient diviseur final prend en compte le fait qu'un célibataire, car il vit seul, a plus de charges et est proportionnellement moins favorisé fiscalement qu'un couple. Donc le diviseur pour le célibataire est augmenté pour rééquilibrer en partie ce surcroît de charges.

Au vu de l'augmentation du nombre de partages de logement, de colocation chez les adultes, il a été nécessaire de prendre cela en compte, car le calcul amenait à favoriser des personnes qui n'avaient pas les charges supplémentaires (essentiellement de logement), justifiant ce calcul. Le diviseur est donc ramené à 1 au lieu de 1,4 pour un adulte ne vivant pas seul et sans enfants à charge fiscale.



Journées d'étude d'été du 17 au 20 juillet

Cette année les journées d'étude d'été se tiendront, comme cela devient l'habitude, à trente minutes d'Avignon au Moulin de Vernègues.

Elles sont ouvertes aux représentants des personnels des entreprises affiliées au FNAS.

Écrivez-nous à l'adresse je2017@fnas.net pour tout renseignement.

Les instances représentatives du personnel (IRP), les structures, les tutelles et la Convention collective des Entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC)

Voilà le programme que nous vous concoctons pour découvrir ou compléter vos connaissances sur vos mandats, leurs liens avec la CCNEAC, les labels et les cahiers des charges de vos structures, les aides à l'emploi (FONPEPS).

■ Comme toujours un temps d'accueil et d'information à destination des nouveaux élus.

■ Un temps sur le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), l'impact des rythmes de travail sur la santé, les forfaits, les temps de repos obligatoires...

■ Un autre temps sur l'histoire, les labels, structures labellisées par le ministère de la Culture, les documents sur les activités dont les élus doivent avoir communication, le rapport avec le cahier des charges des CDN, CCN, SN, SMAC et autres CNAR...

■ Et la traditionnelle dernière demi-journée pour vos retours, vos ressentis.

Les intervenants ne sont pas tous confirmés et nous vous donnerons tous les détails du programme ultérieurement.

Nous vous emmènerons pour une soirée au Festival d'Avignon et pour ceux qui le souhaitent, nous vous donnons la possibilité de passer vos soirées à Avignon.



AUTOMNE

Séjour

2017



Cette année, après deux séjours dans le sud de l'Europe, nous repartons vers le nord.

Nous vous emmènerons pour un long week-end de la Toussaint à **VIENNE**, sur les traces des traditions séculaires d'un des cœurs de l'Europe. Vienne a été longtemps la capitale mondiale de la musique.

● Comme à notre habitude nous prenons en charge vos frais de déplacement jusqu'au point de rendez-vous à Paris.

● Les dates seront comprises entre le samedi 28 octobre et le mercredi 1^{er} novembre 2017 au départ de Paris.

Nous finissons de préparer ce séjour, si vous êtes intéressés écrivez-nous à l'adresse : vienna@fnas.net, nous vous enverrons tous les renseignements dès que possible.

Toutes les informations seront sur notre site internet
www.fnas.net
rubrique « Activités de séjour » - « Automne »



Rapport d'activités 2016

« Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change... »

Giuseppe Tomasi di Lampedusa - *Le Guépard*

Lélection présidentielle vient d'avoir lieu, les citoyens se sont mobilisés pour contrer l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite et ont choisi les valeurs de la République contre le racisme et la xénophobie. Pour autant un Français sur trois s'est abstenu, générant ainsi un résultat sans réelle assise populaire. Et pour cause...

Le programme du Président élu n'a rien de neuf, il poursuit les projets libéraux les plus nuisibles qui ont fait le lit de la désespérance et du FN. Neuf, l'homme ne l'est guère non plus ! Faut-il rappeler sa participation, à l'Élysée comme au gouvernement, à une politique qui a cédé chaque jour un peu plus au diktat du MEDEF. Une politique qui a produit la loi sécurisation de l'emploi, les lois Macron, Rebsamen et El Khomri. Une politique qui a usé et abusé du 49.3. Qui a criminalisé l'action collective du mouvement syndical et associatif qui exigeait la sortie des politiques de rigueur et d'austérité...

À l'heure où le FMI (Fonds monétaire international) s'émeut et reconnaît que « *la montée des inégalités qui alimente les populismes et le protectionnisme constitue un danger majeur pour l'avenir* », à l'heure où l'OCDE relève que la qualité des droits sociaux des salariés n'a aucune incidence sur la croissance et le niveau d'emploi, le programme d'Emmanuel Macron conclut la remise en cause de notre système de protection sociale, promet l'amplification de la loi travail, l'affaiblissement des prérogatives des branches d'activités professionnelles, une accélération de la casse des services publics et annonce vouloir gouverner par décrets et ordonnances. C'est sur la base de ce programme qu'il a réuni autour de lui les soutiens libéraux et ceux du centre et du patronat.

On octroie au patronat le « droit à l'erreur » pour enfin « libérer » le travail, tandis qu'on désarme les salariés en affaiblissant encore l'Inspection du travail et les représentants du personnel, en enfermant les jugements des conseillers prud'homaux et en conférant la loi au pouvoir de l'entreprise et au bon vouloir de chaque employeur, etc., etc., etc. La fin de l'égalité des droits des salariés, l'ubérisation sociale en marche ! Voilà le programme !

Les mêmes causes n'auront-elles pas les mêmes effets ? Ce quinquennat ne sera-t-il pas celui d'un pompier pyromane... dernière marche avant l'abîme ?

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les législatives se préparent. Nous avons là, nous salariés citoyens, l'occasion de « donner de la voix » pour continuer à faire barrage au FN et lutter contre le libéralisme en faisant gagner des candidats portant des valeurs de progrès social.

19 juin 2017

Mais nous savons bien que c'est au-delà du calendrier électoral qu'il faudra nous mobiliser. Parce que nous avons une responsabilité au regard de notre Histoire sociale et culturelle et des valeurs que nous portons.

Rappelons que ce sont ces valeurs et cette histoire qui ont permis à un secteur d'activité aussi socialement fragile et disparate que le nôtre, de conclure des accords de branche, pour tous les salariés quel que soit leur contrat de travail ou la taille de leur entreprise, qui ont permis entre autre :

- de protéger les salariés en matière de prévoyance (incapacité, décès) pour toutes les catégories de salariés, alors que dans d'autres secteurs, ces garanties sont réservées aux seuls cadres ;
- d'accéder à des aides familiales et des aides sociales *via* notre caisse sociale AUDIENS ;
- de bénéficier de la formation professionnelle *via* notre OPCA l'AFDAS ;
- d'obtenir un accord digne de ce nom pour l'assurance chômage des salariés intermittents ;

...

- et bien sûr, au sein de notre convention collective, d'accéder, pour tous les salariés, aux vacances et aux activités sociales et culturelles par la création du FNAS.

● Les ouvriers droit

Ouvriers droit	2015	2016	Écart 2015 / 2016	Nb d'ouvrier droit ayant bénéficié d'au moins 1 PEC		Écart 2015 / 2016
				2015	2016	
Permanents	14 953	15 004	+ 0,34 %	4 008	4 080	+ 1.80 %
<i>dont moins de 10</i>	9 156	8 675	-5,25 %			
Intermittents	22 690	23 936	+ 5,49 %	6 744	7 025	+ 4,17 %
<i>dont artistes</i>	13 962	14 833	+ 6,24 %			
Total	37 643	38 940	+ 3,45 %	10 752	11 105	+ 3,28 %

● Les salariés permanents des entreprises de plus de 10 sont 6 329, représentent 42,19 % des salariés permanents (5 797 en 2015).

● Les artistes représentent 61,96 % des salariés intermittents, 61,53 % en 2015).

● Les techniciens et personnels administratifs (9 103) représentent 38,03 % des salariés intermittents (8 728 en 2015).

● Le nombre d'artistes permanents est de 273 sur 14 833 (278 en 2015).

● Les entreprises

Le nombre d'entreprises appelées à cotiser est passé de 8 724 en 2015, à 8 834 en 2016 soit un accroissement de 110 entreprises (+ 1,26 %).

● En 2016, 351 entreprises ont été désaffiliées pour cause de fermeture, 150 en 2015.

● En 2016, 379 des entreprises appelées n'ont déclaré aucune activité, 573 en 2015.

Sur ces 8 834 entreprises :

● 8 578 sont sans CEC (moins de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) (8 488 en 2015) ;

● 195 avec CEC (plus de 10 salariés - effectif équivalent temps plein) (192 en 2015) ;

● 18 CE d'ordre public sont adhérents au FNAS (plus de 50 salariés - effectif équivalent temps plein).



■ Les cotisations

Sur l'exercice 2016, elles sont en hausse de 1,94 %.

- Les cotisations des entreprises de plus de 10 salariés sont en hausse de 7,85 %.
En 2016, elles représentent 26,55 % de l'ensemble des cotisations, 25 % en 2015.
- Les cotisations des entreprises de moins de 10 salariés, elles, sont en hausse de 0,16 %.
- La cotisation moyenne par entreprise est de 850 €, contre 843 € en 2015, soit une hausse de 0,78 %.
- Celle des entreprises de plus de 10 salariés est de 8 002 €, contre 7 999 € (*cf. cr 2015*) en 2015.
- Celle des entreprises de moins de 10 salariés est de 661 €, elle était de 667 € en 2015.
- Sur 2 ans le montant de la cotisation moyenne, toutes entreprises confondues, baisse de 2,65 %, sur 3 ans cette baisse est de 2,39 %.

Contrairement à 2015, le nombre de salariés ayant ouvert leurs droits au FNAS est en hausse.

Si nous pouvons être heureux du nombre d'ouvrants droit ayant bénéficié d'une prise en charge (+3,28 %), nous voyons là que ce nombre augmente plus vite que le niveau de cotisations (+1,94 %).

Comme nous le verrons dans le rapport financier, ces décalages qui ne sont pas sans incidence sur les résultats de l'exercice, nous interrogent sur les niveaux de rémunération des salariés, et renvoient, encore et toujours, aux besoins récurrents de l'augmentation de la contribution au FNAS comme celle de l'évolution des salaires de la CCNEAC.

Comment sans cela répondre à nos missions en maintenant un niveau de prise en charge à la hauteur des besoins, et à l'ambition que tous les ouvrants droits du FNAS en bénéficient (29 % aujourd'hui) ?

● Les prises en charge (PEC)

Nombre de prises en charge par activité de Séjours

Séjours	2015			Écart 2014/2015	2016			Écart 2015/2016
	Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PEC		Ouvrant droit	Ayant droit	TOTAL PEC	
Colonies	45	1 609	1 654	-4,06 %	31	1 548	1 579	-4,53 %
Grille 1	4 482	6 709	11 191	4,66 %	5 345	8 106	13 451	20,19 %
Transports	2 828	4 341	7 169	-19,32 %	4 475	6 748	11 223	56,55 %
Total G1	7 355	12 659	20 014	-6,05 %	9 851	16 402	26 253	31,17 %
Grille 2	311	502	813	-6,66 %	345	531	876	7,75 %
Transports	127	213	340	-38,96 %	228	375	603	77,35 %
Total G2	438	715	1153	-19,26 %	573	906	1 479	28,27 %
Grille 3	790	1 143	1 933	-3,64 %	772	1 088	1 860	-3,78 %
Transports	214	347	561	-29,35 %	344	591	935	66,67 %
Total G3	1 004	1 490	2 494	-10,93 %	1 116	1 679	2 795	12,07 %
TOTAL	8 797	14 864	23 661	-7,32 %	11 540	18 987	30 527	29,02 %

Nous constatons un fort accroissement des prises en charge de séjours, notamment sur la Grille 1.

Au total sur les séjours, c'est plus de 6 800 prises en charge de plus qu'en 2015.

Assemblée générale

19 juin 2017

Il est à noter que cela représente 2 000 ayants droit de plus qui ont pu partir avec l'aide du FNAS

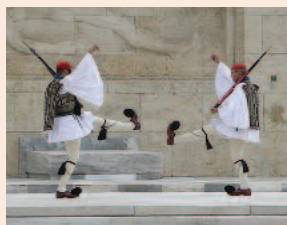
À souligner aussi, le succès du séjour au Vietnam organisé par le FNAS, pour lequel nous avons dû rajouter deux groupes aux trois prévus initialement.

En réduisant fortement le prix du séjour avant prise en charge, le FNAS a permis l'accès à cette destination lointaine à 200 personnes, dont beaucoup de familles avec enfants de tous âges.

Si certes ce type de séjours, par la réduction du prix proposé aux ouvrants droit, n'est pas sans incidences budgétaires, nous restons persuadés que le rôle d'un comité d'entreprise, et particulièrement du FNAS, est de rendre accessible au plus grand nombre ces voyages exceptionnels.

Les nuitées

Grilles	Nuitées 2015	Nuitées 2016	Variation
Colonies	12 719	11 897	-6,46 %
Grille1	89 249	102 639	15 %
Séjours Grille 2	6 610	6 428	-2,75 %
Séjours Grille 3	14 072	12 972	-7,82 %
Total général	122 650	133 936	9,20 %



Nombre de prises en charge par activité de Loisirs

Loisirs	2015	2016	Écart 2015 / 2016
	TOTAL PEC	TOTAL PEC	
Loisirs	49 045	49 654	1,24 %
Sport	8 699	5 580	-35,85 %
Ch. Lire	8 728	8 832	1,19 %
Ch. Disques	2 161	2 035	-5,83 %
Total	68 633	66 101	-3,69 %

La baisse du nombre de prises en charge se réduit à 3,69 %. En 2015 nous constatons une diminution de 14,23 %.

Le sport accuse la plus forte baisse, sans doute en regard du coût plutôt onéreux de ces activités.





Nombre de prises en charge par quotients familiaux (QF)

Quotient familial	PEC Séjours par taux	2015	2016	Écart 15/16	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	2 530	3 354	32,57 %	
350 à 450	65 %	2 301	2 846	23,69 %	
451 à 550	60 %	2 962	3 837	29,54 %	
551 à 650	55 %	3 766	4 706	24,96 %	
651 à 750	50 %	3 516	4 535	28,98 %	
751 à 850	45 %	2 787	3 647	30,86 %	
851 à 950	40 %	2 119	2 730	28,83 %	
951 à 1 100	35 %	1 873	2 386	27,39 %	
1 101 à 1 250	30 %	867	1 165	34,37 %	
+1 250	25 %	940	1 321	40,53 %	
Total		23 661	30 527	29,02 %	Total écart
				30,17 %	Moyenne

Quotient familial	PEC Loisirs par taux	2015	2016	Écart 15/16	
		Total PEC	Total PEC		
-350	70 %	7 808	7 724	-1,08 %	
350 à 450	65 %	6 600	5 982	-9,36 %	
451 à 550	60 %	8 667	7 888	-8,99 %	
551 à 650	55 %	9 692	9 415	-2,86 %	
651 à 750	50 %	8 916	9 286	4,15 %	
751 à 850	45 %	7 397	6 882	-6,96 %	
851 à 950	40 %	5 899	5 661	-4,03 %	
951 à 1 100	35 %	5 902	5 498	-6,85 %	
1 101 à 1 250	30 %	3 228	3 392	5,08 %	
+1 250	25 %	4 524	4 373	-3,34 %	
Total		68 633	66 101	-3,69 %	Total écart
				-3,42 %	Moyenne

L'accroissement du nombre de prises en charge se déploie équitablement sur l'ensemble des quotients familiaux.

La hausse apparemment plus forte sur les 2 quotients les plus aisés est à pondérer en regard des plafonds de ces quotients.

C'est bien sur la catégorie de quotient le plus faible que la hausse est la plus forte, et nous nous en félicitons.

Notons que sur les séjours au Vietnam, nous avons pu observer la même équité de répartition sur les quotients familiaux.

● Les bénéficiaires

GRILLE 1	AD	OD	Total général	2015 G1	Écart
Bénéficiaires 2016	6 668	3 904	10 572	10 093	4,75 %
GRILLE 2	AD	OD	Total général	2015 G2	Écart
Bénéficiaires 2016	380	252	632	738	-14,36 %
GRILLE 3	AD	OD	Total général	2015 G3	Écart
Bénéficiaires 2016	1 010	715	1 725	1 772	-2,65 %
GRILLE LOISIRS	AD	OD	Total général	2015 LOISIRS	Écart
Total général	11 470	10 725	22 195	21 373	3,85 %



● La formation les journées d'étude

Les journées d'études 2016 en Avignon ont réuni 75 représentants des salariés (77 en 2015).

Les journées d'études en région et les rencontres avec les salariés ont été plus nombreuses que l'an dernier. Elles se sont tenues entre autres à Lille, Ajaccio, Sète, Montpellier, Marseille, Aix, Rennes et à Caen.

La nécessité accrue de ces journées se confirme. Entre les conséquences des lois citées dans notre introduction, la situation budgétaire du secteur

Assemblée générale

19 juin 2017

et la démission des puissances publiques en matière de politique culturelle, les représentants du personnel ont fort à faire. Risques psychosociaux en augmentation, chômage partiel, dégradation des conditions de travail, perte de repères sur les missions de service public et sur le cœur d'activité de nos maisons...

Saluons le volontarisme de ces élus et leur envie de collectif. À nous de ne pas lâcher la barre pour répondre à leurs besoins.



● La vie du FNAS

Nous observons cette année les retombées des moyens mis en œuvre (*cf. notre rapport 2015*) pour améliorer l'information auprès des ouvriers tant sur les activités du FNAS que pour le suivi de leurs demandes de prise en charge.

Le FNAS se mobilise sur son tour de France pour informer au plus près les salariés et leurs élus, notamment pour les éclairer sur les nouvelles règles de prises en charge des activités de loisirs améliorant la mutualisation. N'hésitez pas à nous contacter pour organiser une journée dans votre région ou votre entreprise.

« Une démocratie doit être une fraternité ; sinon, c'est une imposture ».

Antoine de Saint-Exupéry

La collecte des cotisations par le GUSO se faisant attendre en laissant un grand nombre de salariés sans droits au FNAS, il nous faudra mettre en œuvre une campagne d'adhésion volontaire auprès des théâtres en régie directe notamment, et là où c'est possible, auprès des collectivités territoriales. Nous espérons et attendons l'appui et l'aide des organisations d'employeurs réunis au sein de la Commission de suivi dans cette démarche comme pour l'augmentation du taux de contribution au FNAS.

2017 voit la mise œuvre des règles améliorant la mutualisation, ce qui, nous l'attendons, permet un meilleur accès aux activités de loisirs des salariés des entreprises de plus de dix salariés, et permettra aux élus de CEC d'élargir leur capacité d'activités collectives.

Collectif, fraternité et solidarité seront nos maîtres mots dans ce contexte politique générateur d'isolement et de repli sur soi. Les élus, les membres de droit des organisations syndicales et les participants aux commissions du FNAS auront à cœur de continuer à œuvrer avec pugnacité au bien commun de tous et pour tous.

Merci à Pierre Andrac et à l'équipe du FNAS.

Éva LOYER
Secrétaire



19 juin 2017

Rapport financier de l'exercice 2016*

** Tous les montants présentés dans ce rapport sont arrondis sans décimale.*

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

L'ensemble de ces documents vous a été adressé avec la convocation.

Exceptionnellement, le rapport financier sera un peu plus long et étoffé que par le passé en raison de la situation singulière de cet exercice et de la nécessité d'explications que nous avons à apporter afin que chacun comprenne mieux les enjeux présents et à venir.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas, bien que marquées malheureusement du même sceau de la difficulté, de l'austérité, et de l'incertitude.

En 2015, nous pouvions - raisonnablement - être (presque) optimistes, au moins sur le plan budgétaire. Pour la trésorière et son adjoint, il est important de pouvoir présenter des comptes dont nous connaissons les raisons, les fondements, et dont nous pouvons imaginer raisonnablement l'évolution. Peut-être avons-nous été trop prompts à anticiper les gains de production (langage on ne peut plus vulgaire pour parler des aménagements dans le service aux ayants droit) que la modernisation engagée avec une farouche volonté par l'équipe du FNAS nous laissait entrevoir.

Notre budget prévisionnel 2016 annonçait un léger déficit, mais celui-ci s'est amplifié sensiblement.

Nous rappellerons donc, presque en préambule, qu'il est de plus en plus urgent et nécessaire d'augmenter la contribution, ce que nous demandons depuis longtemps et qu'il est, de la même manière, impératif que le GUSO remplisse ses obligations et contribue au financement du FNAS.



1. Le résultat

L'année 2016 se termine avec un résultat négatif de 557 600 euros, qui fait suite au résultat positif de 76 357 euros en 2015.

À ce jour :

- le compte « Autres réserves » s'élève à 3 500 000 euros
- le compte « Report à nouveau » s'élève à 21 162 euros

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat négatif au compte « report à nouveau » de l'exercice et de le ramener à -536 438 euros.

2. Les recettes

Le total des produits réalisés en 2016 s'élève à 7 823 447 euros, affichant une quasi-stabilité de + 0,96 % par rapport à 2015.

■ Les recettes du FNAS proviennent à 98,77 % des cotisations.

Le montant des cotisations encaissées s'élève à 7 748 940 euros, soit une augmentation de 0,99 % par rapport à l'année précédente.

Il faut distinguer les cotisations de l'exercice des cotisations sur exercices antérieurs. Les cotisations de l'exercice affichent une légère hausse de 1,94 %.

Cette très légère hausse de cotisation est pondérée par une baisse de 23,59 % des cotisations sur exercices antérieurs qui s'élèvent à 241 527 euros en 2016 contre 316 095 euros en 2015.

■ Les créances douteuses baissent un peu, passant ainsi de 39 312 euros en 2015 à 34 073 euros en 2016.

■ Les créances perdues sur exercices antérieurs diminuent nettement, passant de 9 385 euros à 1 792 euros.

Ces réductions sont largement dues, entre autres, au travail efficace de l'équipe du FNAS.

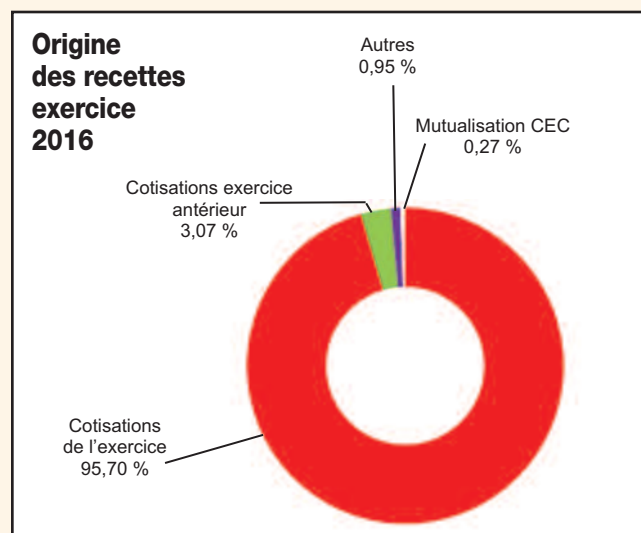
■ Les provisions pour CEC mutualisées après deux ans, apparaissant pour 21 541 euros, sont la conséquence de l'adoption par l'Assemblée générale en 2016 de la mutualisation des provisions de 18 712,36 euros, datant de plus de deux ans et initiées dans l'attente de la création de CEC et, par ailleurs, de 2 828,33 euros provisionnés pour une entreprise repassée sous le seuil de dix salariés et qui ne constituera pas de CEC.

■ Le poste « Autres ressources » passe de 76 550 euros en 2015 à 74 507 euros en 2016 soit une baisse de 2,67 %.

■ Les produits exceptionnels sont en hausse de 32,40 %, passant ainsi de 26 714 euros en 2015 à 35 369 euros en 2016.

Ils sont constitués de :

- la vente de la loge de la copropriété de la rue du Département pour 4 400 euros
- les chèques de prise en charge non encaissés pour 16 128 euros
- les pénalités de retard versées par les entreprises pour 13 000 euros, résultat dû également à la pugnacité de l'équipe du FNAS



3. Les dépenses

Contrairement à l'exercice précédent, et là aussi, a contrario de nos prévisions et de nos analyses, les dépenses 2016 sont en très sensible augmentation. Celle-ci est essentiellement due à une demande amplifiée des activités de loisirs et de séjours.

Le poste « Total des charges » passe à 8 381 047 euros en 2016 contre 7 672 909 euros en 2015, soit une hausse de 9,23 %.

Les dépenses « Activités sociales »

■ Le poste « Activités sociales » subit cette année une augmentation de 10,61 %, dont il est intéressant de chercher à comprendre les raisons, pour savoir si celles-ci sont structurelles ou occasionnelles.

Les activités de séjours

■ Le poste « Activités de séjours » passe de 1 957 585 euros en 2015 à 2 399 549 euros en 2016, soit une hausse très marquée de 22,58 %.

C'est sur le poste « Activité de séjours » que nous notons une augmentation importante. Hormis le voyage au Vietnam, qui

bénéficiait d'une prise en charge exceptionnelle, les séjours choisis par les ouvriers ont augmenté de plus de 22 %. Pour ceux-ci, l'analyse sociologique est particulièrement difficile à faire. Les changements de calcul de la prise en charge des frais de transport ont augmenté le coût, qui pèse dans la totalité du poste. Pour une meilleure maîtrise des dépenses, le Conseil de gestion en a modifié le mode de calcul pour 2017.

Les activités de loisirs

■ Le total des postes « Activités de loisirs », y compris billetterie et cinéma, à savoir le cumul des prises en charge des salariés intermittents et des salariés permanents des entreprises de moins de dix, augmente de 5,89 % avec 3 158 391 euros en 2016 contre 2 982 824 euros en 2015. Il est à noter que seul le sport subit un fléchissement important de ses demandes de prise en charge avec plus de 33 % de baisse.

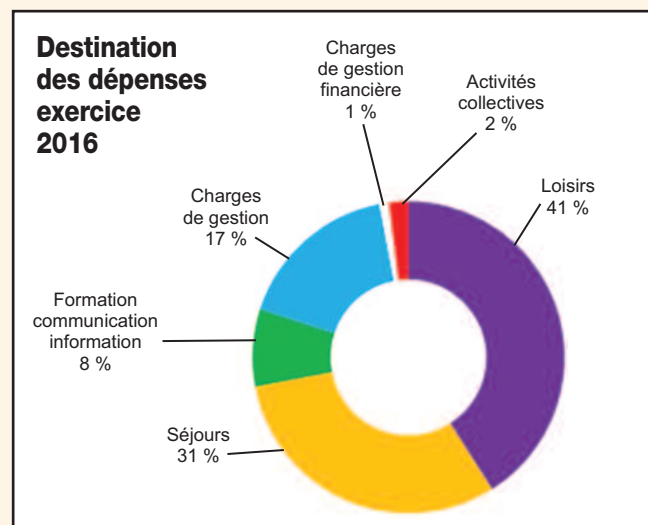
Les activités et investissements à caractère collectif

■ Ce poste, en constante augmentation depuis des années, continue sur sa lancée avec 24,95 % d'augmentation, passant de 148 281 euros en 2015 à 185 272 euros en 2016.

Les dépenses « Frais de gestion »

■ Le poste « Frais de gestion » est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent de 3,15 %, alors que nous les espérons plus stables.

Nous savons que cette légère augmentation est due à la fois à la transformation, non encore finalisée, des procédures de traitement des dossiers - dématérialisation des pièces comptables (avec



AUDIENS par exemple) - etc., et à l'augmentation des activités de « Séjours » et de « Loisirs ». En revanche, le poste « Convention de gestion AUDIENS » affiche une baisse de 12,45 % et, comme chaque année électorale, le poste « Frais annexes AG » gonfle pour afficher une augmentation de plus de 70 000 euros.

Le coût de personnel

■ La masse salariale est en hausse de 3,49 %.

On retrouve là aussi, dans l'augmentation - modérée - du coût de personnel, l'incidence du traitement des dossiers qui a justifié des renforts de personnel par des emplois en CDD.

En conclusion, nous n'avons eu de cesse de vous le répéter ces dernières années, l'exercice budgétaire n'est pas chose aisée dans un environnement bousculé et sujet à tant de paramètres fluctuants et incertains.

- Resserrement drastique des finances des collectivités territoriales.
- Diminution impressionnante des subventions de celles-ci à l'endroit des théâtres de Ville, des scènes nationales, des festivals, des orchestres, des compagnies...
- Désengagement de l'État.
- Inquiétude généralisée de toute la profession.
- Tassement de la masse salariale des entreprises de notre secteur.

Dans ce contexte, nous assistons à une situation paradoxale, car les cotisations de l'exercice sont pratiquement stables alors que nous avons un accroissement de 1 300 salariés ayant des droits ouverts. Plusieurs facteurs peuvent être liés à cette augmentation : une meilleure information aux salariés, par le FNAS - site, journal, journées d'étude en région - ainsi que par l'information faite directement aux salariés par les employeurs. Notons également la progression de la télétransmission qui facilite le traitement des dossiers pour les salariés et qui se répercute dans l'information de l'ouverture de droits.

Cet état de fait, dont il est difficile de savoir s'il dessine un mouvement ou s'il n'est que le soubresaut d'une contraction de notre profession dont la dégradation des conditions de travail marque maintenant une constante depuis plusieurs années, nous rend très circonspects et nous appelle, encore une fois, à réitérer avec insistance notre demande auprès des employeurs d'accepter enfin l'augmentation de la contribution au FNAS et de nous aider à faire pression sur le GUSO pour que celui-ci se mette enfin à remplir correctement son rôle.

Le FNAS est le thermomètre fragile de l'état de santé sociale de nos métiers et de nos entreprises, mais sa finalité est bien, rappelons-le, de rendre à ses ayants droit, grâce à la mutualisation des moyens que lui apportent les cotisations, l'accès de tous les salariés des entreprises qui contribuent à son financement, à la culture, aux vacances, aux loisirs et aux sports.

Hugues Aubin et Catherine Ambach

Le vernissage de l'exposition photo « 36 Congés payés » a eu lieu le jeudi 27 avril dans les locaux de la Résidence Jean-Baptiste Clément à Saint-Ouen. Sur plus de 200 participants, 36 photos ont été sélectionnées et primées. Parmi elles, deux photos de Flavie Druon ont été retenues et ont reçu un prix.

*

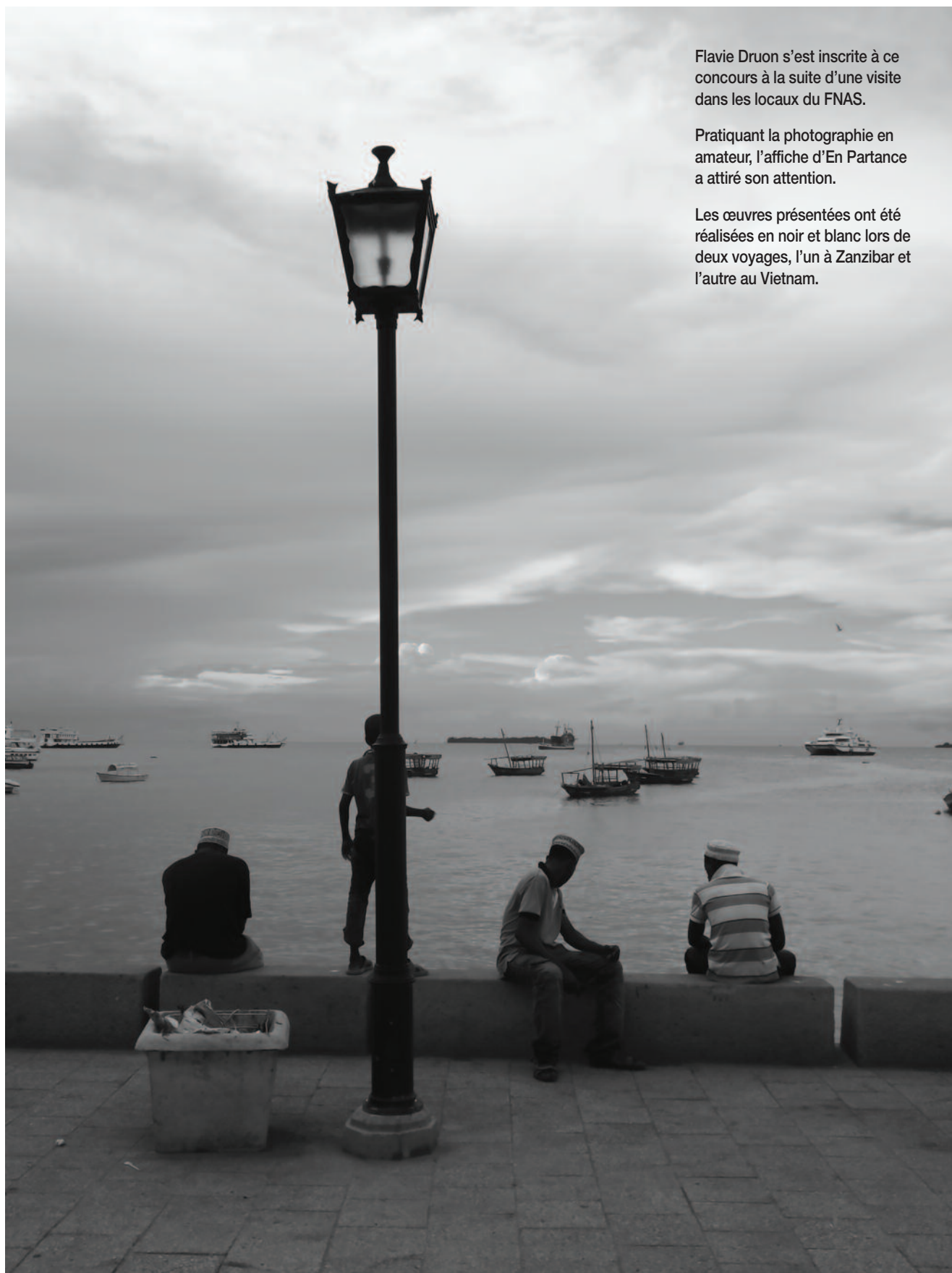
En Partance est une association de Tourisme social partenaire du FNAS.

Nous sommes notamment associés dans la Résidence Jean-Baptiste Clément, cette première résidence hôtelière de tourisme social en Île-de-France dont vous pouvez bénéficier, pas seulement pour y retirer des prix mais surtout pour profiter de la qualité de ses installations aux portes de Paris que nous vous proposons à prix très étudiés.

36 Congés payés

Première initiative photo d'En Partance*, organisatrice du concours, elle devrait être le début d'une série portant sur des thèmes variés.

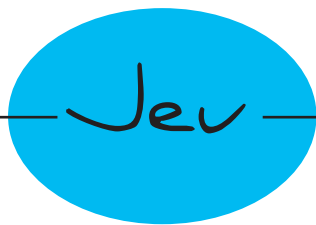




Flavie Druon s'est inscrite à ce concours à la suite d'une visite dans les locaux du FNAS.

Pratiquant la photographie en amateur, l'affiche d'En Partance a attiré son attention.

Les œuvres présentées ont été réalisées en noir et blanc lors de deux voyages, l'un à Zanzibar et l'autre au Vietnam.



Écrire au FNAS



Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3				■		■		■	■	
4										
5								■		
6			■		■					
7						■				■
8									■	
9								■		
10		■								

Horizontalement :

1- On élit ce pouvoir maintenant. 2- L'artiste adore l'être. 3- Pseudo de ce résistant cycliste, syndicaliste et... colonel... communiste ! 4- Petits dictionnaires spécialisés. 5- Conjugal. Article. 6- Agent de liaison. Musicien américain, je répète, musicien américain. 7- Chapeau pointu. Recueil de plus ou moins bons mots. 8- Dieu celtique cher à Astérix. 9- Souffres. Demi-mal. 10- Raseras ras !

Verticalement :

A- Au théâtre, on les utilise par leur petit bout ? B- Les créa-tionnistes n'en ont cure. C- Course de cheval. Département occitan. D- Départ phonétique et messianique ! Usine à Macron (deux mots). E- La princesse à Romy. Poisson ailé, en vrac. F- Dans le nom d'une ville normande. Volcan de Russie. Identique. G- Guadeloupéenne et martiniquaise. H- En rete-nue. Inexorablement, ils passent. I- C'est-à-dire. La copine poétesse de Louis, le poète. Demi-gâteau. J- Situées dans le bas du J 2. Situé dans le haut du J 1 !

■ Vous êtes un ouvrant droit, si votre courriel concerne :

- une demande d'ordre général : contact@fnas.net

- une demande ou un document concernant vos droits, une modification de vos coordonnées : contactsalaries@fnas.net

- une demande ou l'envoi d'un document complémentaire à propos d'un séjour : sejours@fnas.net

- des activités de loisirs : loisirs@fnas.net

- une commande de chèques : cheques@fnas.net

■ Vous représentez un CEC ou un CE, si votre courriel concerne :

- une commande de chèques : chequescec@fnas.net

- toute autre demande de contact : cec@fnas.net

■ Vous êtes un représentant du personnel et souhaitez des renseignements sur les « Arbres de Noël » et autres activités collectives : collectives@fnas.net

■ Vous êtes une entreprise contactentreprises@fnas.net

Grilles de prise en charge 2017

Pour une période de 12 mois, année civile, le montant des prises en charge du FNAS est limité :

- par le plafond annuel de la grille de prise en charge selon le type d'activité,
- par le plafond annuel de la grille globale qui représente le montant maximum de prises en charge toutes activités confondues (sauf colonies de vacances).

Quotient familial	Plafonds par membre du foyer fiscal								
	Plafond global	● Séjours 1		● Séjours 2		● Séjours 3		Grille COLONIES	
		Séjours FNAS		Secteur associatif Tourisme social		Immatriculation ATOUT FRANCE			
		Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel	Taux	Plafond annuel
Moins de 350 €	900 euros	70 %	550 euros	60 %	500 euros	50 %	350 euros	70 %	550 euros
350 à 450 €	850 euros	65 %	525 euros	55 %	475 euros	45 %	325 euros	65 %	525 euros
451 à 550 €	800 euros	60 %	500 euros	50 %	450 euros	40 %	300 euros	60 %	500 euros
551 à 650 €	700 euros	55 %	450 euros	45 %	400 euros	35 %	250 euros	55 %	450 euros
651 à 750 €	600 euros	50 %	400 euros	40 %	350 euros	30 %	200 euros	50 %	400 euros
751 à 850 €	500 euros	45 %	350 euros	35 %	300 euros	25 %	150 euros	45 %	350 euros
851 à 950 €	450 euros	40 %	300 euros	30 %	250 euros	20 %	150 euros	40 %	300 euros
951 à 1 100 €	400 euros	35 %	250 euros	25 %	200 euros	15 %	100 euros	35 %	250 euros
1 101 à 1 250 €	350 euros	30 %	200 euros	20 %	150 euros	10 %	100 euros	30 %	200 euros
Plus de 1 250 €	300 euros	25 %	175 euros	15 %	125 euros	5 %	100 euros	25 %	175 euros

Grille de base de prise en charge des frais de transport

Pour tous les séjours effectués dans une localité située à une distance inférieure à 3 000 km de la localité du domicile, le FORFAIT pour la totalité du transport, aller et retour, sera de :

Distance		BASE
entre 0 km et 50 km		12,00 €
entre 51 km et 100 km		27,00 €
entre 101 km et 200 km		47,00 €
entre 201 km et 350 km		79,00 €
entre 351 km et 500 km		118,00 €
entre 501 km et 850 km		193,00 €
entre 851 km et 1 250 km		293,00 €
entre 1 251 km et 2 000 km		461,00 €
entre 2 001 km et 3 000 km		702,00 €

Au-delà de 3000 km un forfait de 130 € sera ajouté aux 702 € pour chaque tranche de 1 000 km supplémentaires et le montant ainsi calculé sera plafonné au double du coût de l'hébergement pris en charge par le FNAS.

Forfait transport : la colonne BASE donne, en fonction de la distance entre la localité de votre domicile et celle de votre lieu d'hébergement, le montant qui correspond à la base forfaitaire de calcul pour la totalité de votre voyage.

Grilles de prise en charge des activités de loisirs

Plafond Loisirs pour la totalité du foyer fiscal d'un ouvrant droit salarié des entreprises de moins de 10 ou intermittent

Activités culturelles et de loisirs

Le plafond annuel pour l'ensemble du foyer est déterminé par le nombre ci-dessous de membres de votre foyer fiscal

Quotient familial	Taux	1	2	3	4	5	6	7	8
Moins de 350 €	70 %	330 €	540 €	750 €	960 €	1 170 €	1 380 €	1 590 €	1 800 €
350 à 450 €	65 %	295 €	490 €	685 €	880 €	1 075 €	1 270 €	1 465 €	1 660 €
451 à 550 €	60 %	265 €	445 €	625 €	805 €	985 €	1 165 €	1 345 €	1 525 €
551 à 650 €	55 %	235 €	400 €	565 €	730 €	895 €	1 060 €	1 225 €	1 390 €
651 à 750 €	50 %	210 €	360 €	510 €	660 €	810 €	960 €	1 110 €	1 260 €
751 à 850 €	45 %	185 €	320 €	455 €	590 €	725 €	860 €	995 €	1 130 €
851 à 950 €	40 %	160 €	280 €	400 €	520 €	640 €	760 €	880 €	1 000 €
951 à 1 100 €	35 %	135 €	240 €	345 €	450 €	555 €	660 €	765 €	870 €
1 101 à 1 250 €	30 %	110 €	200 €	290 €	380 €	470 €	560 €	650 €	740 €
Plus de 1 250 €	25 %	90 €	165 €	240 €	315 €	390 €	465 €	540 €	615 €

Pour les salariés permanents des entreprises de plus de 10 dotées d'un CEC ou d'un CE ayant passé un accord avec le FNAS, ce plafond est diminué de 150 euros.

	Carte Paris Musées			Billet toute expo, « Chèque* »	Deezer Premium 1 an		Carte Loisirs		
	Solo	Duo	18-26 ans		Individuel	Famille	Famille	Individuelle	
Tarif public	40,00 €	60,00 €	20,00 €		119,88 €	179,88 €	36,00 €	28,00 €	
Tarif FNAS avant PEC	28,00 €	42,00 €	14,00 €	8,00 €	99,90 €	164,90 €	23,00 €	18,00 €	
Quotient familial	Taux	Prix à payer en fonction de votre quotient familial							
Moins de 350 €	70 %	8,40 €	12,60 €	4,20 €	2,40 €	29,97 €	49,47 €	6,90 €	5,40 €
350 à 450 €	65 %	9,80 €	14,70 €	4,90 €	2,80 €	34,97 €	57,72 €	8,05 €	6,30 €
451 à 550 €	60 %	11,20 €	16,80 €	5,60 €	3,20 €	39,96 €	65,96 €	9,20 €	7,20 €
551 à 650 €	55 %	12,60 €	18,90 €	6,30 €	3,60 €	44,96 €	74,21 €	10,35 €	8,10 €
651 à 750 €	50 %	14,00 €	21,00 €	7,00 €	4,00 €	49,95 €	82,45 €	11,50 €	9,00 €
751 à 850 €	45 %	15,40 €	23,10 €	7,70 €	4,40 €	54,95 €	90,70 €	12,65 €	9,90 €
851 à 950 €	40 %	16,80 €	25,20 €	8,40 €	4,80 €	59,94 €	98,94 €	13,80 €	10,80 €
951 à 1 100 €	35 %	18,20 €	27,30 €	9,10 €	5,20 €	64,94 €	107,19 €	14,95 €	11,70 €
1 101 à 1 250 €	30 %	19,60 €	29,40 €	9,80 €	5,60 €	69,93 €	115,43 €	16,10 €	12,60 €
Plus de 1 250 €	25 %	21,00 €	31,50 €	10,50 €	6,00 €	74,92 €	123,68 €	17,25 €	13,50 €

* « Chèques Lire » et « Chèques Disque » : le nombre des « Chèques Lire » et « Chèques Disques » est limité à 31 Chèques au maximum par membre du foyer fiscal avec un maximum de 31 « Chèques Disques » pour l'ensemble du foyer, le tout dans la limite du plafond Loisirs du foyer.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS
(métro Place d'Italie)

- **lundi de 12 h à 17 h**
- **mercredi de 10 h à 14 h**
- **vendredi de 12 h à 17 h**

- **Au téléphone**
01 44 24 72 72

- **lundi, mardi, mercredi et vendredi**
de 10 h à 17 h
- **jeudi de 13 h à 17 h**

- **Vous pouvez joindre**
les personnes qui traitent les dossiers
de prises en charge et celles qui traitent
les demandes des entreprises
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

- **Vous pouvez déposer vos dossiers**
24 h sur 24
dans la boîte aux lettres du FNAS,
avenue de Choisy.

Attention !

Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.

Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.